



**Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale**

Tél. 03 20 66 58 15

Fax: 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2025/AS/17

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec le théâtre Diagonale portant sur des séances d'art du mime et du geste à destination du public senior, pour le premier semestre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec le Théâtre Diagonale, sis au 112, rue du XXème siècle – Pôle Michelet – Bureau 4 - 59160 LAMBERSART, une convention portant sur une prestation de séances d'art du mime et du geste à destination du public senior pour le premier semestre 2025.

ARTICLE 2 : La prestation se déroulera sous formes d'ateliers collectifs, de 12 personnes au maximum, pour une durée de deux heures. Les séances permettront de découvrir le théâtre de geste et de mouvement afin de développer l'imaginaire, la créativité et l'improvisation. Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés, exceptionnellement, après consultation de la structure.

ARTICLE 3 : L'organisateur s'engage à payer la prestation du premier semestre 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 720.00 euros TTC (sept cent vingt euros) pour 4 séances.

La facture devra être déposée sur le portail chorus.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie pour le premier semestre 2025, soit **720.00 euros (sept cent vingt euros)**.

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hem, le

- 16 FEV. 2025

Francis VERCAMER

Maire de HEM

Vice-président de la MEL

